



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-024-2023-09

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2023-09-12-00006 - Arrêté n° DOS-2023/3146 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique de la SARL AMBULANCES MES ANGES (2 pages) Page 3

IDF-2023-09-12-00009 - Arrêté n° DOS-2023/3367 portant transfert du local d'accueil, du garage, du local de désinfection et des places de stationnement de la SARL ANGEL AMBULANCES (2 pages) Page 6

IDF-2023-09-12-00008 - Arrêté n° DOS-2023/3372 portant changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL AMBULANCES PARIS OUEST (2 pages) Page 9

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2023-09-12-00005 - Arrêté modificatif du 12 septembre 2023 ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (2 pages) Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-12-00006

Arrêté n° DOS-2023/3146 portant changement  
de responsable légal, de dénomination sociale et  
de forme juridique de la SARL AMBULANCES MES  
ANGES

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2023/3146**

**portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique  
de la SARL AMBULANCES MES ANGES**

**(92390 Villeneuve-la-Garenne)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2017-413 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 21 décembre 2017 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/131 de la SARL AMBULANCES MES ANGES, sise 25, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150) dont le gérant est Monsieur Michaël RODRIGUES ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2020/101 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 31 janvier 2020 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES MES ANGES, du 25, rue Emile Duclaux à Suresnes (92150) au 225, boulevard Gallieni îlot du mail à Villeneuve-la-Garenne (92290) ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Salim HAMIMI relatif au changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique de la SARL AMBULANCES MES ANGES ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCE LES ANGES, sise 225, boulevard Gallieni îlot du mail à Villeneuve-la-Garenne (92290), a désormais pour dénomination sociale AMBULANCES LES ANGES et pour forme juridique SASU.

Monsieur Salim HAMIMI est nommé président de la SASU AMBULANCES LES ANGES à la date du présent arrêté

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 12 septembre 2023

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-12-00009

Arrêté n° DOS-2023/3367 portant transfert du  
local d'accueil, du garage, du local de  
désinfection et des places de stationnement de  
la SARL ANGEL AMBULANCES

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2023/3367**

**portant transfert du local d'accueil, du garage, du local de désinfection et des places de stationnement de la SARL ANGEL AMBULANCES**

**(95600 Eaubonne)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2013-011 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 23 janvier 2013 portant agrément sous le n° 95-13-205, de la SARL ANGEL AMBULANCES, sise 65, avenue Stalingrad à Argenteuil (95100) dont les co-gérants sont Messieurs Jean-Marc DE SAMPAIO et André KRIEF ;
- VU** l'arrêté n° DOS/2018-1539 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 23 janvier 2013 portant transfert des locaux, de la SARL ANGEL AMBULANCES, du 65, avenue Stalingrad à Argenteuil (95100) au 5 ter, avenue Pauline Stevens à Eaubonne (95600) ;

**CONSIDERANT** la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert du local d'accueil, du garage, du local de désinfection et des places de stationnement ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de demande de transfert du local d'accueil, du garage, du local de désinfection et des places de stationnement aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

**CONSIDERANT** l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL ANGEL AMBULANCES est autorisée à transférer son transfert du local d'accueil, son garage, son local de désinfection et ses places de stationnement du 5 ter, avenue Pauline Stevens à Eaubonne (95600) au 8, avenue Eugène Freyssinet, Bâtiment F3 à Frepillon (95740) à la date du présent arrêté.

Le siège social de la SARL ANGEL AMBULANCES reste au 5 ter, avenue Pauline Stevens à Eaubonne (95600).

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 12 septembre 2023

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE



Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-12-00008

Arrêté n° DOS-2023/3372 portant changement  
de responsable légal et de forme juridique de la  
SARL AMBULANCES PARIS OUEST

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2023/3372**

**portant changement de responsable légal et de forme juridique de la**

**SARL AMBULANCES PARIS OUEST**

**(78310 Maurepas)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° A-08-00808 du en date du 23 avril 2008 portant agrément sous le n° 78-133 de la SARL AMBULANCES PARIS OUEST, sise 38, rue des Petits Ponts à Maurepas (78310) dont les co-gérants sont Madame Fabienne RUELLE et Monsieur Pascal LE CUNFF ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par la SAS LL GROUPE dont le président est monsieur Frédéric LEFEVRE relatif au changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL AMBULANCES PARIS OUEST ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCES PARIS OUEST devient la SASU AMBULANCES PARIS OUEST.

Monsieur Frédéric LEFEVRE est nommé président de la SASU AMBULANCES PARIS OUEST sise 38, rue des Petits Ponts à Maurepas (78310) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 12 septembre 2023

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-09-12-00005

Arrêté modificatif du 12 septembre 2023 ADP  
CA CAF des Yvelines - portant modification de la  
composition du Conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

**Arrêté modificatif du 12 septembre 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;
- Vu l'arrêté modificatif du 25 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;
- Vu l'arrêté modificatif du 7 avril 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;
- Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des Employeurs, de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines:

**1<sup>er</sup> En tant que Représentante des employeurs:**

*Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):*

Suppléante :

Mme CHASSET (née VERRIER) Christelle en lieu et place de M. ZIANI (Yassin)

## Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 12 septembre 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Pour le ministre et par délégation

**Signé**

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de  
l'autonomie et des personnes  
handicapées  
Pour le ministre et par délégation

**Signé**

Théophile TOSSAVI